



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Caroline GIRAN DGAS

DGA Développement Culturel, Sportif et Événementiel

Tél 04 94 36 86 26

cgiran@mairie-toulon.fr

Brigitte GUDAYOL, Directeur des Sports et Loisirs

Tél : 04 94 36 37 19

Visa Georges SPRIET

Adjoint au Directeur des Sports et des Loisirs

Tél : 04 94 36 34 67

Nous, Maire de la Ville de TOULON,

Vu l'article L. 2122-21 du code des communes, considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation des terrains de sport municipaux en période de fortes intempéries,

Vu les importantes intempéries actuelles et celles prévisibles pour les jours à venir,

Considérant que l'utilisation des terrains de sport ne pourra se faire dans des conditions de sécurité satisfaisantes et sans entraîner d'importants dégâts,

Arrêtons

Article I :

le terrain gazonné

Stade Mayol pelouse et infrastructures

les terrains gazonnés

le terrain synthétique

les terrains synthétiques

Est - sont momentanément impraticable(s) le(s)

du 22/09/25 au 26/09/25

Article II : Le présent arrêté est affiché sur l'installation ou les installations concernées.

Article III : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Directeur des Sports et Loisirs sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOULON, en l'Hôtel de Ville, le 22 SEP. 2025

Transmis au Contrôle de Légalité le : 22 SEP. 2025

Josée MASSI
Maire de Toulon

Publié Le

22 SEP. 2025



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté Direction Sports et Loisirs du 22/09/2025 - Stade Mayol impraticable suite à des intempéries du 22/09 au 26/09/2025

Date de transmission de l'acte : 22/09/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 22/09/2025

Numéro de l'acte : ARSTMAYOL220925 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250922-ARSTMAYOL220925-AR

Date de décision : 22/09/2025

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes